

Nouvelle loi travail: l'Elysée et le gouvernement en ordre de bataille

 mediapart.fr/journal/economie/220517/nouvelle-loi-travail-lelysee-et-le-gouvernement-en-ordre-de-bataille

Des hommes plutôt marqués à droite, adeptes revendiqués d'une vigoureuse réforme du code et du marché du travail. Mais aussi des professionnels reconnus et respectés, défenseurs d'un réel dialogue avec les syndicats. Après une série de nominations, le nouveau pouvoir dispose désormais de l'équipe qui sera chargée de la principale réforme d'envergure du début du quinquennat Macron : la refonte du code du travail et des règles régissant les relations entre employeurs et salariés.

Priorité aux accords d'entreprise sur les accords nationaux, simplification des règles, plafonnement des indemnités accordées par les conseils des prud'hommes, changement profond des règles de fonctionnement de l'assurance chômage... Emmanuel Macron [n'a jamais fait mystère](#) des orientations qu'il veut imposer par la loi, et le plus vite possible. Dès ce mardi 23 mai, le président et le gouvernement d'Édouard Philippe entameront les premiers entretiens avec les syndicats pour aborder la réforme que des ordonnances pourraient engager dès qu'un Parlement sera en mesure de les voter, au plus tard à l'automne.

Le ton a déjà été donné. Dimanche, le premier ministre expliquait [au Journal du dimanche](#) que cette réforme était sa priorité. « *C'est une réforme majeure. Une bonne réforme est une réforme bien pensée, bien discutée, puis bien exécutée. La réforme du Code du travail a été bien pensée. Nous allons désormais la discuter pour l'enrichir et l'expliquer* », a-t-il indiqué, prévenant qu'une fois les rencontres avec les syndicats achevées, « *il faudra aller vite* » car « *notre pays doit avancer* ». Le lendemain, le ministre de l'économie Bruno Le Maire [expliquait en Allemagne](#), sous le regard bienveillant de son homologue Wolfgang Schäuble, que la France se lancerait bien dans les réformes structurelles, dont celle aboutissant à la simplification du code du travail.

Pour mener ce chantier considérable, le pouvoir a nommé ses représentants la semaine passée. Ils seront chargés de soutenir la nouvelle ministre du travail, Muriel Pénicaud, [que nous présentions ici](#). Ancienne directrice des ressources humaines de Danone et passée par plusieurs postes publics, celle-ci connaît bien le dialogue social, mais aussi l'intérêt des entreprises, qu'elle défendait sur la scène internationale à la tête de Business France, son précédent poste.

Pierre-André Imbert est le premier à avoir été nommé. Le tout nouveau conseiller social de l'Élysée, quadragénaire et à l'origine prof d'économie à Paris-I, est un compagnon de route de la gauche : signataire d'articles dans *Le Monde diplo*, auteur d'un livre [avec l'économiste Liêm Hoang Ngoc](#) (aujourd'hui proche de Jean-Luc Mélenchon), conseiller d'Henri Emmanuelli à la commission des finances de l'Assemblée à la fin des années 1990, membre du cabinet du socialiste Michel Sapin au ministère du travail, puis directeur de cabinet du même ministère auprès de ses successeurs François Rebsamen et Myriam El Khomri.

Mais il est aussi passé longuement par Altedia (devenu Alixio), le cabinet de conseil aux entreprises détenu par Raymond Soubie, le « pape » du social de la droite jusqu'à Nicolas Sarkozy. Mais son nom est surtout lié à la loi sur le travail, portée l'an dernier par Myriam El Khomri. Beaucoup voient en Pierre-André Imbert le vrai rédacteur du texte, que la ministre se serait vu imposer par son directeur de cabinet, relais de la volonté du premier ministre Manuel Valls et du ministre de l'économie Emmanuel Macron. C'est la version notamment défendue par un ancien conseiller d'El Khomri, Pierre Jacquemain, dans un brûlot intitulé *Ils ont tué la gauche* (Fayard), publié il y a moins d'un an. Il y accusait « sa » ministre d'avoir trahi et de s'être fait imposer les grandes lignes du texte par Imbert, seul architecte ou presque du texte de loi. Le conseiller devrait avoir aujourd'hui une grande marge de manœuvre pour poursuivre les réformes dans le même sens.



La nomination de Pierre-André Imbert complète celle du directeur de cabinet de Muriel Pénicaud, annoncée

mercredi : **Antoine Foucher**. Ce dernier jouit d'une réputation de bosseur et de fin connaisseur des dossiers sociaux... mais du côté du patronat. En 2015 et 2016, il a été directeur général adjoint du Medef, chargé des relations sociales. Auparavant, il avait été conseiller de Xavier Bertrand au ministère du travail, en 2011. Foucher n'a certes pas une image de « dur », insensible au dialogue avec les syndicats. Au contraire, il est largement reconnu pour chercher les rapprochements possibles avec les représentants des salariés et être respectueux du paritarisme.

Classé dans le camp « réformiste » au sein du Medef, comme son mentor Jean-François Pilliard, ancien président du pôle social du Medef, puis de son successeur Alexandre Saubot, il a même démissionné en juin 2016 après avoir bataillé avec une ligne plus intransigeante au sein de l'organisation patronale, incarnée notamment par son patron Pierre Gattaz et son lieutenant Thibault Lanxade. Il ne cachait par exemple pas son mécontentement devant l'échec des négociations avec les syndicats pour établir les nouvelles règles de l'assurance chômage, au printemps dernier.

Passé quelques mois dans les rangs de Schneider Electric, [il qualifiait](#) encore récemment les syndicats de « *business partners* ». Malgré le symbole de l'arrivée du Medef au ministère du travail, les organisations syndicales ne devraient pas voir cette nomination d'un trop mauvais œil. « *On sait qu'on va avoir des désaccords, mais au moins on part sur une base de respect, c'est déjà ça* », [a glissé](#) l'un de leurs responsables à *L'Opinion*.

Ce duo de conseillers est complété par un troisième homme, lui aussi passé par le cabinet de Xavier Bertrand au ministère du travail. Nommé conseiller en charge de la réforme du code du travail à Matignon, avocat reconnu dans le secteur du droit social, **Franck Morel** a aussi conseillé plusieurs ministres. Il a travaillé sur de nombreux textes, dont la loi dite de « modernisation du marché du travail » en 2008, ou la réforme de la représentativité syndicale. Une semaine avant sa nomination, il publiait dans *Le Monde* [une tribune](#) qui ressemblait fort à une feuille de route pour réussir la réforme voulue par Macron. Il y conseillait au nouveau pouvoir de faire preuve d'« *un respect loyal de la démocratie sociale* » et de mener une « *alchimie subtile entre volonté politique forte et réelle concertation négociée* ».

L'homme ne devrait toutefois pas déparer idéologiquement avec le nouvel exécutif, ni les autres conseillers chargés du dossier. Début 2016, il jugeait [dans Les Échos](#) que, lorsqu'il s'agit de négocier entre patronat et salariés, il est « *souhaitable* » de « *privilégier le niveau de l'entreprise* » à celui de la branche ou à l'accord national. Quelques mois plus tard, [il ne cachait pas](#) son souhait de voir augmenter la durée du travail en France. Il est aussi le coauteur [d'un livre](#) parrainé par l'Institut Montaigne, think tank libéral qui préconise une refonte du code du travail, jugé « *inefficace* », « *complexe* » et « *obèse* ». Inutile de préciser que la réforme envisagée est loin de celle que défend le collectif d'universitaires dont Mediapart [avait présenté le travail](#) le mois dernier...

Sans surprise, le Medef a fait savoir son approbation devant ces nominations. Interrogé lundi matin [sur France Inter](#), son vice-président Thibault Lanxade a appelé entre les lignes à voter pour la majorité présidentielle lors des législatives des 11 et 18 juin, au motif qu'il fallait « *qu'il y ait une majorité pour que les ordonnances [sur le droit du travail – ndlr] puissent passer* ». « *Les entreprises attendent. Il faut faire en sorte que cela puisse être effectif le plus tôt possible car la croissance est là et maintenant on pourrait bénéficier de ce regain dynamique avec un code du travail plus flexible, plus souple* », a-t-il déclaré.

Sans surprise non plus, la CGT a déjà dit son hostilité à la réforme à venir. Dans le *JDD*, son secrétaire général Philippe Martinez a déclaré que « *réformer le Code du travail n'est pas une priorité* » et que « *les ordonnances sont irrecevables* ». Un peu plus prudent, Laurent Berger, patron de la CFDT, a aussi mis en garde le gouvernement sur sa volonté affichée d'aller très vite. Plutôt accommodant, Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, a quant à lui [jugé](#) sur France Inter « *pas mal* » la nomination d'Antoine Foucher, qui « *aime le dialogue* ». Il a ensuite indiqué [aux Échos](#) qu'il avait eu « *de très bons retours* » sur Muriel Pénicaud, et que « *légiférer par ordonnances n'est pas un problème* » « *si on est d'accord sur son contenu* », citant en exemple l'instauration de la cinquième semaine de congés payés en 1981. Il dit attendre « *une vraie concertation sur le fond avec le temps nécessaire* » et « *de vraies marges de discussion* ». Il sera bientôt fixé.